

AVIS PUBLIC

Centre de services scolaire des Mille-Îles

AVIS DE PROJET DE RÈGLEMENT SUR LES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE SES COMITÉS

AVIS EST DONNÉ, en conformité avec la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q. ch. I-13.3), à l'effet que le Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Mille-Îles a adopté, le 16 avril 2024, à titre de projet, le *Règlement sur les règles de fonctionnement du conseil d'administration et de ses comités*.

Toute personne désirant prendre connaissance de ce projet de règlement sur les règles de fonctionnement du CA peut le faire en s'adressant au Service du secrétariat général et des communications à l'adresse suivante : secretariat.general@cssmi.qc.ca

Ce règlement, avec ou sans modification, sera adopté lors de la séance ordinaire du Conseil d'administration du 18 juin 2024.

Donné à Saint-Eustache, ce 30^e jour du mois d'avril 2024.

La secrétaire générale,

M^e Marie-France Dion

www.cssmi.qc.ca

Québec 